RÈGLEMENT HONDARRIBIA 10K

ARTICLE 1 Le Club Deportivo Higer Komarka Aldea organise la course Hondarribia 10k.

ARTICLE 2 La course aura lieu le **18 avril 2027** Le départ sera donné à **9h30** et la durée maximale de l'épreuve sera de **1h10**.

ARTICLE 3 Il y aura trois points de ravitaillement : un au kilomètre 4, un autre environ au kilomètre 8 et un dernier à l'arrivée.

ARTICLE 4 Un poste d'assistance sanitaire sera mis en place. Le service médical officiel aura le pouvoir de retirer de la course tout participant qui, selon son jugement, ne serait pas en condition physique ou psychique de continuer.

ARTICLE 5 Seuls les participants officiellement inscrits, munis de leur dossard officiel et original porté sur la poitrine (sans le plier, l'altérer ou le manipuler), auront droit aux services de la course (ravitaillements, assistance sanitaire, etc.). L'organisation n'apportera aucune assistance aux personnes ne respectant pas ces conditions ou participant sans dossard, et pourra les expulser par tous les moyens nécessaires.

ARTICLE 6 Le circuit sera entièrement fermé à la circulation. Seuls les véhicules désignés et autorisés par l'organisation pourront suivre l'épreuve.

ARTICLE 7

- Tous les participants inscrits sont couverts par une police d'assurance accident pour les incidents survenant comme conséquence directe de l'épreuve.
- L'assurance ne couvre pas les pathologies antérieures, l'imprudence, la négligence ou le non-respect des lois et du règlement.
- Les participants consentent au transfert de leurs données personnelles à l'assureur.
- L'âge minimum de participation est de **18 ans**.
- Les mineurs de plus de **16 ans** peuvent participer avec une autorisation parentale ou d'un tuteur légal.

ARTICLE 8 Seront automatiquement **disqualifiés** les coureurs qui :

- N'effectuent pas le parcours complet.
- Ne portent pas le dossard original sur la poitrine.
- Altèrent ou cachent la publicité sur le dossard.
- Prêtent leur dossard à un autre coureur.
- Ne passent pas par tous les points de contrôle.
- Ne respectent pas les consignes de l'organisateur.
- Les coureurs disqualifiés perdent tout droit aux prix.

ARTICLE 9 & 10 (Classements et Prix)

- Un trophée et du matériel sportif seront remis aux trois premiers et premières du classement scratch (catégorie absolue).

- Du matériel sportif sera remis au premier et à la première de la région (Irun, Hondarribia et Hendaye).
- Les prix ne sont pas cumulables.
- Une prime de **300 euros** sera attribuée pour tout nouveau record de l'épreuve. Les records actuels sont détenus par **Elena Silvestre** (catégorie féminine) avec **35'33''** et par **Aziz Lakitri** (catégorie masculine) avec **29'27''**.

ARTICLE 11 & 12 Le chronométrage sera effectué par le système "dorsal-chip". Des contrôles antidopage pourront être effectués par les juges de la fédération.

ARTICLE 13 & 14 (Inscriptions et Retrait des dossards)

- La date limite d'inscription est le **12 avril 2027**.
- Le retrait des dossards s'effectuera au magasin **Deportes González**: C/Fuenterrabía 1 Irun
 - Jeudi 15 avril: 11h30 - 13h00 et 16h00 - 20h00.
 - Vendredi 24 avril : 10h00 - 13h00 et 16h00 - 20h00.
 - Samedi 25 avril : 10h00 - 13h00 et 16h00 - 20h00.
 - Dimanche 26 avril : possible sur le lieu du départ.
- Il est impératif de présenter une pièce d'identité (DNI) pour retirer son dossard.

ARTICLE 15 & 16 En s'inscrivant, les participants acceptent le règlement et l'autorité des organisateurs et des juges. En cas de force majeure (tempêtes, séismes, etc.) entraînant l'annulation, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, mais des avantages seront offerts pour l'édition suivante. L'organisation peut modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 17 (Protection des données et Image) Les données personnelles sont gérées par le Club Deportivo Higer Komarka Aldea pour l'organisation et la communication de l'événement. Les participants autorisent la publication de leur nom, image et résultats dans les médias et sur Internet. Pour des raisons de sécurité, les vélos, animaux de compagnie ou tout autre véhicule sont interdits.

ARTICLE 18 & 19 (Remboursement et Tarifs)

- Le remboursement en cas de désistement entraîne des frais de gestion de **2 €**.
- Aucun remboursement ne sera effectué entre le 12 et le 18 avril.
- **Tarifs :**
 - Du 1 au 30 novembre : 20 €.
 - Du 1 decembre au 28 fevrier : 22 €.
 - Du 1 mars au 31 mars: 25 €.
 - Du 1 avril au 12 avril: 30€